

Communiqué information réglementée

Paris, le 9 novembre 2021

Mise à disposition du deuxième amendement au document d'enregistrement universel 2020 du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE informe que le deuxième amendement au document d'enregistrement universel 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 9 novembre 2021 sous le n° D. 21-0182-A02.

Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il peut être également consulté à la rubrique « Résultats et publications » de l'espace « Investisseur » du site internet du Groupe BPCE

<https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference>